

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 6 mars 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240312.10

**CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'OFFRE DE SEJOURS SISAM 2024**

Exposé

La Fédération des Œuvres Laïques Section Vacances UFOVAL, conclut des accords avec des collectivités locales pour animer les séjours colonies de vacances pendant les vacances scolaires. La FOL, association loi 1901 à but non lucratif, a un projet éducatif connu et apprécié des partenaires, celui-ci servant aux équipes pour élaborer leur projet pédagogique.

Le SISAM propose de confier à la FOL l'organisation et la mise en œuvre des séjours qui se dérouleront durant l'été 2024 pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans du territoire. La volonté du SISAM et de l'association est de mener une action d'intérêt général complémentaire du travail accompli tout au long de l'année. C'est dans l'esprit de continuité et de cohérence pédagogique que ce projet de convention a été établi.

Pour l'été 2024, les séjours ci-dessous ont été choisis :

- Les Puisots – Séjours de 7 jours du dimanche au samedi – 3/6 ans et 6/8 ans – 20 places en tout
- Vallée de Chamonix (Cham'aventures) – Du 7 au 13/07 et du 4 au 10/08 – 6/10 ans – 20 places en tout
- Hendaye (Multi Euskadi) – Du 2 au 15/08 – 8/14 ans – 10 places
- Paris (J.O. 2024) – Du 22/07 au 2/08 – 10/15 ans – 15 places
- Saint Raphaël et Italie – Du 16 au 29/08 – 15/17 ans – 15 places
- Barcelone – Du 28/07 au 3/08 – 12/17 ans – 15 places

L'UFOVAL se charge de l'organisation, de la gestion et de l'animation des séjours en colonies de vacances pour l'été 2024 et prend en charge les enfants y compris pour le voyage aller et retour au départ de Sciez (sauf pour les séjours aux Puisots où les familles emmèneront et récupéreront leurs enfants directement au centre). Une ristourne de 7 % est accordée par la FOL 74 sur le tarif séjour (hors transport). Le SISAM participera selon les tranches à hauteur de 50% (T1 à T4), 40% (T5 et T6) et 30% (T7) sur le coût « séjour + transport » après déduction des remises.

Les familles régleront leur reste à charge après déduction des aides. participation à réception de la facture courant septembre.

Tableau des tarifs :

	Annecy		Chamonix	Hendaye	Paris JO	Barcelone	St-Raphaël & Italie
	3-6 ans	6-9 ans	6-10 ans	8-14 ans	10-15 ans	12-17 ans	15-17 ans
	7 jours		7 jours	14 jours	12 jours	7 jours	14 jours
Coût du séjour	506,00 €		584,00 €	1 053,00 €	1 251,00 €	819,00 €	1 191,00 €
Transport	0,00 €		55,00 €	255,00 €	195,00 €	450,00 €	150,00 €
Coût global du séjour	506,00 €		639,00 €	1 308,00 €	1 446,00 €	1 269,00 €	1 341,00 €
Réduction UFOVAL (7% sur prix du séjour)	35,42 €		40,88 €	73,71 €	87,57 €	57,33 €	83,37 €
Coût global séjour après remise	470,58 €		598,12 €	1 234,29 €	1 358,43 €	1 211,67 €	1 257,63 €
Aide du SISAM T1-T4 (50%)	235,29 €		299,06 €	617,15 €	679,22 €	605,84 €	628,82 €
Reste à charge des familles T1-T4	235,29 €		299,06 €	617,15 €	679,22 €	605,84 €	628,82 €
Aide du SISAM T5-T6 (40%)	188,23 €		239,25 €	493,72 €	543,37 €	484,67 €	503,05 €
Reste à charge des familles T5-T6	282,35 €		358,87 €	740,57 €	815,06 €	727,00 €	754,58 €
Aide du SISAM T7 (30%)	141,17 €		179,44 €	370,29 €	407,53 €	363,50 €	377,29 €
Reste à charge des familles T7	329,41 €		418,68 €	864,00 €	950,90 €	848,17 €	880,34 €

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ accepter les termes de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques Section Vacances UFOVAL,

VALIDÉ les modalités de participation financières du SISAM

AUTORISÉ la présidente à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOURGEOIS